

COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL DU 22 FÉVRIER 2013 CSMV et SEPBB, section locale 578

Personnes représentant la commission scolaire

Luisa Barrette, Coordonnatrice
Ressources humaines
Marie-France Meunier,
Conseillère en gestion du personnel
Lyne Courtemanche
Directrice de l'école de la Mosaïque

Personnes représentant le syndicat

Gisèle Dupuis, présidente au service des
Jean-François Labonté, 1^{er} vice-président
Marie-Claude Éthier, directrice
Pierrick Choinière-Lapointe, Conseiller syndical

| Date de présentation des sujets | Ordre du jour | État |
|---------------------------------|---|--------------|
| 2012-02-22 | 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour – Adopté avec les ajouts suivants : 12.1 Entente pour une éducatrice à l'école Préville 12.2 Fermeture du CDP 12.3 Antoine-Brossard 12.4 Cours d'été 12.5 Libération syndicale d'une personne 12.6 Techniciens en service de garde | |
| 2012-09-06 | 2. Lecture et adoption des derniers comptes-rendus – Adoption des comptes-rendus du 6 septembre 2012 et du 10 janvier 2013. | |
| 2012-09-06 | 3. Suivis a) Bilan des séances d'affectation 2012-2013 – Les parties font un bilan des séances d'affectation de 2012-2013. Un échange s'ensuit quant à différents moyens d'améliorer celles de 2013-2014. <ul style="list-style-type: none"> ❖ Rencontre préalable afin de discuter de la procédure le 31 mai 2013 ❖ Transmission des postes affichés dans les meilleurs délais possible ❖ Lettre de confirmation du poste ❖ Transmission d'une liste provisoire des postes ❖ Transmission de confirmation du poste avec l'horaire de travail ❖ Transmission des horaires (annexes) du personnel en service de garde à la partie syndicale ❖ Documents à faire compléter lors de la séance (formulaire d'assurances, candidatures, etc.) | Prochain CRT |
| 2012-10-04 | b) Service de garde à l'école Charles-Lemoyne – La partie patronale mentionne avoir reçu un appel de la personne désignée par la partie syndicale dans ce dossier. La direction d'école sera contactée dès son retour. | |
| 2012-10-04 | c) Plan d'organisation scolaire (POS) – La partie patronale présente le projet d'entente et donne les informations pertinentes. Elle mentionne qu'une rencontre est prévue avec le personnel et que les représentants syndicaux sont invités à y participer. | |

| | | |
|------------|--|--------------|
| 2012-11-01 | d) Directive des ressources matérielles – La partie patronale indique que l'ancien formulaire qui nécessitait une signature va être retiré du dossier des personnes concernées. | |
| 2012-11-01 | e) Déménagement du local syndical – La partie patronale indique l'endroit où sera transféré temporairement le local syndical et transmet le nom de la personne responsable à contacter pour le déménagement. | Prochain CRT |
| 2012-05-05 | f) Libération syndicale – Les parties discutent du projet d'entente concernant les libérations syndicales. Des éclaircissements sont transmis. | Prochain CRT |
| 2012-12-06 | g) Postes de techniciens en loisirs au primaire (retour P.P). Suite à l'entente proposée, la partie syndicale demande la nature des tâches et le contrat à forfait de la personne engagée avant de prendre une décision. | Grief |
| 2013-01-10 | h) Entente pour l'affectation temporaire d'une personne technicienne en éducation spécialisée – Les parties échangent sur une proposition d'entente. | À suivre... |
| 2012-09-06 | i) Demande de disponibilité dans les milieux de travail – La partie patronale présente un projet de formulaire pour ceux qui ont l'intention de travailler pour la séance des cours d'été, et ce, durant leur période de mise à pied temporaire. Elle mentionne avoir fait des démarches auprès des responsables des cours d'été afin d'améliorer le processus, tout ceci dans le but de faciliter le travail lors des mises à pied temporaires. Les parties échangent sur les modalités du formulaire et l'étendue des offres d'emploi possibles pendant la période estivale. Les parties échangent sur la problématique de la fermeture du service de la paie et de la transmission anticipée des heures travaillées faites par les écoles. La partie patronale informe que le service de la paie est fermé pendant 2 semaines soit du 22 juillet au 2 août 2013. | |
| 2013-02-22 | 4. Avis de nomination – La partie patronale ajoutera l'information relative aux exigences non rencontrées aux avis de nomination transmis. De plus, la partie patronale transmettra à la demande de la partie syndicale toute information concernant les personnes qui ont vu leurs nominations refusées. | |
| 2013-02-22 | 5. Postes de surveillantes d'élèves au local de retrait à Gérard-Filion – La partie syndicale dénonce une situation récurrente dans cet établissement. La partie patronale fera un suivi de la situation à la partie syndicale au prochain CRT. | Prochain CRT |
| 2013-02-22 | 6. Demande d'un accommodement pour une personne salariée – Aucune mention. | Réglée |
| 2013-02-22 | 7. Poste vacant d'une personne technicienne en travaux pratiques – La partie syndicale demande à la partie patronale de reconsidérer sa position quant à une demande d'une technicienne en travaux pratiques et à une entente signée en septembre 2012. | À suivre... |
| 2013-02-22 | 8. Protocole d'utilisation des locaux en service de garde – Les parties échangent sur la formation d'un comité paritaire pour l'élaboration d'un protocole d'utilisation des locaux en service de garde. De plus, la partie syndicale remet un document portant sur l'utilisation des locaux en service de garde provenant d'une autre commission scolaire. La partie patronale donnera son avis au prochain CRT. | Prochain CRT |
| 2013-02-22 | 9. Formation AEP- Service de garde – La partie patronale indique qu'il y aura une nouvelle cohorte de formation à partir du 22 mars 2013. Elle | |

| | | |
|------------|--|--|
| | mentionne également qu'après vérification, aucune formatrice n'a transmis l'information quant aux prochaines séances d'affectation. | |
| 2013-02-22 | 10. Relations de travail – Les parties discutent de leurs attentes l'une envers l'autre et des relations de travail qui sont en cours. | |
| 2013-02-22 | <p>11. Séances d'affectation 2013-2014 – La partie patronale indique les journées des séances d'affectation pour l'année scolaire 2012-2013.</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ 6, 10 et 13 juin 2013 (secteur général) ❖ 14, 19 et 23 août 2013 (secteur de l'adaptation scolaire) ❖ 20 et 21 août 2013 (secteur des services de garde) <p>On mentionne également qu'il n'y aura pas d'inscription pour assister à la séance cette année. La partie patronale demande l'avis de la partie syndicale sur la procédure de la séance d'affectation des éducatrices classe principale. La partie syndicale mentionne son interprétation et la procédure prévue aux mesures transitoires qui devraient être appliquées lors de la séance d'affectation des postes résiduels.</p> | |
| 2013-02-22 | <p>12. Autres sujets</p> <p>12.1 Entente pour une éducatrice à l'école Préville – Les parties s'échangent de l'information à ce sujet.</p> <p>12.2 Fermeture du CDP La partie patronale mentionne que le CDP fermera ses portes le 22 mars prochain. Les personnes qui y travaillent seront déménagées : une personne se retrouvera au SRÉ et l'autre travaillera à la Direction régionale du MELS.</p> <p>12.3. Antoine-Brossard – La partie patronale explique la démarche entreprise avec la santé publique et la CSST concernant le dossier de l'amiante à cette école. Une lettre sera transmise au personnel de l'école. Par ailleurs, la partie syndicale questionne la partie patronale sur l'intervention qu'il y a eu à l'école Préville.</p> <p>12.4 Cours d'été Les parties ont des échanges relativement aux besoins de personnel dans les différents milieux de travail et le paiement des personnes travaillant pendant l'été.</p> <p>12.5 Libération syndicale d'une personne – La partie patronale demande certaines précisions à la partie syndicale.</p> <p>12.6 Les techniciennes en service de garde – Les parties échangent sur les possibilités de mutation pour cette catégorie d'emploi.</p> | <p>À suivre...</p> <p>À suivre...</p> <p>Prochain CRT</p> <p>À suivre...</p> |

Rédigé par :



le 22 février 2013.

Jean-François Labonté
1^{er} vice-président, SEPB-578